

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LA REHABILITATION DE LOGEMENT

PIG "HABITER MIEUX"

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- ☐ VU, le code général des collectivités territoriales,
- ☐ VU, la délibération n°345 du conseil communautaire du 15 octobre 2015 portant sur la dissociation des aides de GrandAngoulême de celles de l'ANAH dans le cadre des subventionnements pour la requalification du parc ancien,
- ☐ VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attribution du Conseil au Président modifiée,
- ☐ VU, la délibération n°253 du conseil communautaire du 30 mars 2017 portant l'extension du dispositif de lutte contre l'habitat indigne aux 38 communes de GrandAngoulême,
- ☐ VU, l'arrêté n°63 du 11 juillet 2018 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Roland VEAUX, en sa qualité de vice-Président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

DECIDE

Article 1er – Est approuvée l'attribution de subventions pour les dossiers de réhabilitation de logement dans le cadre du Programme d'Intérêt Général – Habiter Mieux (P.I.G. « Habiter Mieux »).

Article 2 – Ces subventions seront attribuées aux bénéficiaires listés dans l'annexe jointe pour un montant total de 22 007,86 €. Elles seront versées sur présentation de la fiche de calcul de l'ANAH.

Article 3 – La dépense est inscrite au budget principal – article 204 2270.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

ANGOULEME, le 27 juillet 2018

Annexe

Nom du propriétaire	Adresse des travaux	Dépense subventionnée	Participation GrandAngoulême	
			Taux	Montant
Mme BECHADE Hélène	239 rue des Abricotiers 1634 CHAMPNIERS	20 000,00 €	10%	2 000,00 €
M. CHARNEAU Jean	253 rue Fontchaudière 16000 ANGOULEME	20 000,00 €	10%	2 000,00 €
M. et Mme COLOMAR Philippe	4 rue du Taillandier 16440 MOUTHIER- SUR-BOEME	14 930,21 €	10%	1 493,02 €
Mme BECARD Sophie	717 rue du Chêne Vert Les Theils 16600 MORNAC	11 249,11 €	10%	1 124,91 €
M. FABRIS Sergio	3 chemin des Mimosas 16430 VINDELLE	13 316,88 €	10%	1 331,69 €
Mme FOURS Olga	3 rue Georges Clémenceau 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC	20 000,00 €	10%	2 000,00 €
Mme GRANCOIN Patricia	4 impasse du Docteur Jean 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC	20 000,00 €	10%	2 000,00 €
Mme GUINFOLLEAU Marie-Christine	4 Impasse du chêne Vert 16710 SAINT-YRIEIX- SUR-CHARENTE	8 310,93 €	10%	831,09 €
Mme HAUTEFORT Geneviève	21 B rue Vigier de la Pile 16000 ANGOULEME	20 000,00 €	10%	2 000,00 €
Mme JENSEN Marie Chantal	6 rue de Quebec 16000 ANGOULEME	19 458,17 €	10%	1 945,82 €
M. et Mme NAVALKAR Rupen	25 Le Champ Pradaud 16590 BRIE	13 353,89 €	10%	1 335,39 €
M.ROCHE Vincent et Mme FARNOS Magali	8 rue Gaston Agard 16800 SOYAUX	19 900,20 €	10%	1 990,02 €
Mme VICARD Séverine et M. MARCHESSON Cyrille	12 rue Jean Charcot 16000 ANGOULEME	19 559,22 €	10%	1 955,92 €
TOTAL		220 078,61 €	10%	22 007,86 €